

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/11/2024 - 56646 - 2015 B 04612 - 812 023 679 - 3A BOULOGNE

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice d'imposition

01/01/2022

2023

31/12/2022

Désignation de la société déclarante

SIRET

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Société mère

Société filiale

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SARL
DELRIEU ALEXANDRE

SA BOULOGNE

SIRET

8 1 2 0 2 3 6 7 9 0 0 0 1 0

Mél: boulogne@beautygestion.com

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

151 BOULEVARD JEAN JAURES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées

Soins de Beauté

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**1. Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

5 626

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et
droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %**2. Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale
d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la
déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la
société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

Wavesoft

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la
majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Tél:

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur
conventionné :

Date: 03/05/2023

Lieu: BOULOGNE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur
conventionné

Qualité et nom du signataire: MR

Signature :

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

SARL SA BOULOGNE
DELRIEU ALEXANDRE
151 Boulevard Jean Jaures
92100 Boulogne Billancourt
RCS Nanterres B1312345

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE										Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise		151 BOULEVARD JEAN JAURES										92100 BOULOGNE BILLANCOURT																			
SIRET		8 1 2 0 2 3 6 7 9 0 0 0 1 0																													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2																									
												Exercice N clos le																			
												31 12 2022																			
												Brut		Amortissements, provisions		Net															
												1		2		3															
Capital souscrit non appelé												TOTAL (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB				AC															
		Frais de développement *										CX				CQ															
		Concessions, brevets et droits similaires										AF				AG															
		Fonds commercial (1)										AH		175 000		AI		175 000													
		Autres immobilisations incorporelles										AJ				AK															
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL				AM															
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains										AN				AO															
		Constructions										AP				AQ															
		Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR		11 668		AS		11 668													
		Autres immobilisations corporelles										AT		88 919		AU		59 671 29 248													
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours										AV				AW															
		Avances et acomptes										AX				AY															
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS				CT															
		Autres participations										CU				CV															
		Créances rattachées à des participations										BB				BC															
Autres titres immobilisés										BD				BE																	
Prêts										BF				BG																	
Autres immobilisations financières *										BH		5 401		BI		5 401															
TOTAL (II)												BJ		280 988		BK		71 339 209 649													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL				BM															
		En cours de production de biens										BN				BO															
		En cours de production de services										BP				BQ															
		Produits intermédiaires et finis										BR				BS															
		Marchandises										BT		10 015		BU		10 015													
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes										BV				BW															
		Clients et comptes rattachés (3) *										BX		2 376		BY		2 376													
		Autres créances (3)										BZ		858		CA		858													
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé										CB				CC															
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)										CD				CE															
Disponibilités										CF		10 131		CG		10 131															
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *										CH				CI																
	TOTAL (III)										CJ		23 380		CK		23 380														
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																				
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM																				
	Écarts de conversion actif * (VI)										CN																				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO		304 368		1A		71 339 233 029													
Renvois: (1) dont droit au bail :												(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP		5 401		(3) Part à plus d'1 an : CR													
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000.)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	32 950
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	15 343
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	49 393
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 242
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 486
	Dettes fiscales et sociales			DY	12 867
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	761
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	183 636	
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	233 029	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE										Néant ☐ *											
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Consécutives à une réévaluation de cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
											1		2		3								
	INCORP.												Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9		
INCORP.												Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	175 000	KE		KF			
CORPORELLES												Terrains				KG		KH		KI			
												Constructions		Sur sol propre (dont composants L9)		KJ		KK		KL			
														Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN		KO			
												Installations techniques, matériel et outillage industriels		Installations gales, agencements, aménagements des constructions dont composants M2		KP		KQ		KR			
																KS	11 668	KT		KU			
												Autres immo. corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	88 919	KW		KX			
														Matériel de transport *		KY		KZ		LA			
														Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD			
														Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG			
												Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
												Avances et acomptes				LK		LL		LM			
												TOTAL III				LN	100 587	LO		LP			
												FINANCIERES											
Autres participations		8U		8V		8W																	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S																	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	5 266	1U		1V	135																
TOTAL IV		LQ	5 266	LR		LS	135																
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	280 853	ØH		ØJ	135						
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence								
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
					1		2		3		4												
INCORP.												Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.												Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	175 000	1X	
CORPORELLES												Terrains				IP		LX		LY		LZ	
												Constructions		Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
														Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
												Installations techniques, matériel et outillages industriels		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI	
																IT		MJ		MK	11 668	ML	
												Autres immobilisations corporelles		Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	88 919	MO	
														Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
														Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
														Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
												Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
												Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
												TOTAL III				IY		NG		NH	100 587	NI	
												FINANCIERES											
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ															
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D															
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	5 401	2G															
TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 401	2H															
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4		ØK		ØL	280 988	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023

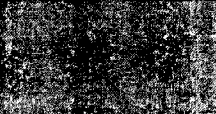
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE						Néant ☐ *						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH						
TOTAL I		RK		RM		RN		RO						
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 668	QA		QB		QC	11 668					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	50 915	QE	8 756	QF		QG	59 671					
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II		QU	62 584	QV	8 756	QW		QX	71 339					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	62 584	ØP	8 756	ØQ		ØR	71 339					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4			Colonne 5		Colonne 6	
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres			Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY		Total général non ventilé (NW - NY)				NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2023

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE						Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE						Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	5 401	UV	5 401	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	2 376		2 376			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	858		858		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN					
		Divers				VP					
	Groupe et associés (2)				VC						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR							
Charges constatées d'avance				VS							
TOTAUX				VT	8 635	VU	8 635	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus	
						1		2		3	
						4					
		Emprunts obligatoires convertibles (1)				7Y					
		Autres emprunts obligatoires (1)				7Z					
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				VG					
		à 1 an maximum à l'origine				VH	2 242		2 242		
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A					
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	15 486		15 486		
		Personnel et comptes rattachés				8C	6 737		6 737		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	2 803		2 803		
		Impôts sur les bénéfices				8E	844		844		
		Taxe sur la valeur ajoutée				VW	2 452		2 452		
		Obligations cautionnées				VX					
		Autres impôts, taxes et assimilées				VQ	31		31		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J					
		Groupe et associés (2)				VI	152 280		152 280		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	761		761		
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2					
		Produits constatés d'avance				8L					
		TOTAUX				VY	183 636	VZ	183 636		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	318	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	26 956				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☐		Exercice N clos le			
						3 1 1 2 2 2			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 15 343			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7 844			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN	WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		SW M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		Y3		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					TOTAL I		WR 16 187		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *					WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs			WV WH WP WW XB			
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
			Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	) XA
			Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY			
	Majoration d'amortissement *					XD			
	Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
			ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	Xg	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG		
	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
	{		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI	16 187			
		{		Déficit (II moins I)			XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL 10 562		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	5 626	XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	10 562
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	10 562
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	45 511		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD	32 000					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	19 438			Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF						
						Report à nouveau	ZG	32 950					
TOTAL I		ØF	64 950		(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	64 950				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			)	XQ	33 030			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	32 389		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage									YV			
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			)	ST	13 103			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	78 522			
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE									YW	3 014		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			)	9Z	621			
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD								YX	3 635			
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	45 189		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	19 072		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *									ØB	90 670		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	2.21 %		
	- Numéro de centre agréé *	XP								ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH			n° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE			Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I – IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10	11					
I – IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☐ *					
		● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❸ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❹							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %			
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL 3A BOULOGNE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	4
- Dont apprentis		YF	0
- Dont handicapés		YG	0
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	226 101
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	226 101
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	4 972
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	4 973
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	21 340
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	45 530
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	(48)
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	66 822
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	164 252
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	164 252
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	226 101
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		EY	4
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation		HR	/ /

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 2		N° SIRET		8 1 2 0 2 3 6 7 9 0 0 0 1 0									
Dénomination de l'entreprise		3A BOULOGNE													
Adresse (voie)		151 BOULEVARD JEAN JAURES													
Code postal		9 2 1 0 0		Ville		BOULOGNE BILLANCOURT									
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE				P1		1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES				P3		99	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE				P2				NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES				P4			
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :															
Forme juridique		SARL		Dénomination		3A FINANCE									
N° SIREN (si société établie en France)		8 0 3 6 3 9 0 8 7		% de détention		99.00		Nb de parts ou actions		99					
Adresse		N° 2		Voie		RUE DU ROULE									
Code postal		75001		Commune		PARIS 1ER ARRONDISSEMENT				Pays		FR			
Forme juridique				Dénomination											
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention				Nb de parts ou actions							
Adresse		N°		Voie											
Code postal				Commune						Pays					
Forme juridique				Dénomination											
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention				Nb de parts ou actions							
Adresse		N°		Voie											
Code postal				Commune						Pays					
Forme juridique				Dénomination											
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention				Nb de parts ou actions							
Adresse		N°		Voie											
Code postal				Commune						Pays					
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :															
Titre (2)				Nom patronymique				Prénom(s)							
Nom marital				% de détention				Nb de parts ou actions							
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays							
Adresse :		N°		Voie											
Code postal				Commune						Pays					
Tire (2)				Nom patronymique				Prénom(s)							
Nom marital				% de détention				Nb de parts ou actions							
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays							
Adresse :		N°		Voie											
Code postal				Commune						Pays					

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	N° SIRET	8 1 2 0 2 3 6 7 9 0 0 0 1 0
Dénomination de l'entreprise	3A BOULOGNE		
Adresse (voie)	151 BOULEVARD JEAN JAURES		
Code postal	9 2 1 0 0	Ville	BOULOGNE BILLANCOURT
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3A BOULOGNE
SARL au capital de 1.000 €
151 Boulevard Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 812 023 679

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le gérant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 06 2023

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements utiles ou souhaités concernant les différents points et documents prévus par la réglementation en vigueur vous seront apportés, lesdits documents étant tenus à votre disposition conformément aux règles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **226 101** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de l'activité de **Soins de Beauté**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **220 804** Euros pour l'exercice.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 2 230** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **720** Euro au 31/12/2022.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **15 343** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont elles aussi liées directement à l'évolution de cette activité et rien ne permet de prévoir ce qu'elles seront dans les mois à venir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un bénéfice de 15 343 €, comme suit :

Report à nouveau (n-1)	+ 32 950 €
Bénéfice au 31 12 2022	+ <u>15 343 €</u>
Total à affecter	+ 48 293 €

Affectation :

Distribution de dividendes	+ 32 000 €
Au report à nouveau	+ <u>16 293 €</u>
	+ 48 293 €

En conséquence, il sera versé un dividende brut de 320 € pour chacune des 100 parts d'associé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes ainsi mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 10 000 € pour l'exercice 2019
- 40 000 € pour l'exercice 2020
- 32 000 € pour l'exercice 2021

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, il est porté à la connaissance de l'Assemblée les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 3A BOULOGNE - SARL 3A FINANCE :

Avances de trésorerie en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec notre associé majoritaire à 99 %, la société 3A FINANCE.

Montant avancé à la boutique par la société 3A FINANCE au 31.12.2022 : 152 279,75 €.

Personne concernée : Monsieur Alexandre DELRIEU associé gérant, également associé gérant de 3A FINANCE.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Monsieur Alexandre DELRIEU

SARL 3A BOULOGNE
151 Boulevard Jean Jaurès
92100 Boulogne-Billancourt
RCS Nanterre 812 022 679

3A BOULOGNE

**SARL au capital de 1.000 €
151 boulevard Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

RCS NANTERRE 812 023 679

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date du 9 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 9 juin à 14 heures

Les Associés de la société 3A BOULOGNE, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 99 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Alexandre DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants:

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Alexandre DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 laissant apparaître **un bénéfice de 15 343 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un bénéfice de 15 343 €, comme suit :

Report à nouveau (n-1)	+ 32 950 €
Bénéfice au 31 12 2022	+ <u>15 343 €</u>
Total à affecter	+ 48 293 €

Affectation :

Distribution de dividendes	+ 32 000 €
Au report à nouveau	<u>+ 16 293 €</u>
	+ 48 293 €

En conséquence, il sera versé un dividende brut de 320 € pour chacune des 100 parts d'associé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes ainsi mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 10 000 € pour l'exercice 2019
- 40 000 € pour l'exercice 2020
- 32 000 € pour l'exercice 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A BOULOGNE et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Alexandre DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 14h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Alexandre DELRIEU



SARL SA FINANCE
1 Rue de Turbigo
75001 Paris
RCS Paris 803 639 887